



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

09/2016

Demande de crédit pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9)

Réf. : DB 54

I:\3-domaines_et_batiments\classement\54\Preavis_09-2016\Preavis_09-2016.docx

Savigny, le 28 septembre 2016

TABLE DES MATIERES

1. Fondement et motivation du projet.....	3
1.1 Transformation 2015 du bâtiment des classes spéciales (route de Mollie-Margot 7)	3
1.2 Cadre légal	4
1.3 Contexte régional	4
2. Projet.....	4
2.1 Descriptif	4
2.2 Coûts des travaux	5
2.3 Calendrier prévisionnel des travaux.....	5
3. Crédit	6
3.1 Montant du crédit.....	6
3.2 Amortissement	6
3.3 Charges d'exploitation	6
3.4 Financement.....	6
3.5 Commission des finances.....	6
4. Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 130'000.00 pour financer l'installation d'un réseau informatique dans les deux bâtiments des classes du Complexe scolaire, sis route de Mollie-Margot 7 et 9 à Savigny.

1. Fondement et motivation du projet

1.1 Transformation 2015 du bâtiment des classes spéciales (route de Mollie-Margot 7)

Nous rappelons que le bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire avait initialement été conçu pour répondre aux besoins du cycle secondaire de l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel (Lavaux).

Dans le cadre de la réorganisation scolaire mise en place de 2013 à 2015 et qui a notamment abouti à la constitution de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) en 2013, il a été défini que :

- Tous les élèves du degré secondaire I sont regroupés de manière échelonnée sur le site du Collège du Raffort à Mézières dès la rentrée scolaire 2013 et ce, jusqu'à la rentrée scolaire 2015.
- Dès la rentrée scolaire 2015, les sites de Savigny et de Forel (Lavaux) accueillent uniquement les élèves des deux cycles primaires (1P-8P HarmoS) habitant les Communes de Forel (Lavaux), Savigny et Servion. En particulier, le site de Savigny accueille le 1^{er} cycle primaire et la deuxième partie du 2^{ème} cycle primaire (7P-8P HarmoS).

Les cycles primaires imposent moins de contraintes au niveau des classes spéciales et permettent une plus grande flexibilité de l'usage des locaux. Dès lors et afin d'adapter le bâtiment des classes spéciales à cette évolution, le Conseil communal, au cours de sa séance du 2 février 2015, a accordé un crédit pour la transformation des locaux de ce bâtiment (préavis n° 01/2015). Les travaux ont été réalisés durant le 1^{er} semestre 2015, de façon à ce que les locaux dans leurs nouvelles affectations soient opérationnels à la rentrée 2015-2016.

Le programme des transformations a été consacré au bâtiment lui-même, c'est-à-dire au réaménagement et à la redistribution des espaces. Ces travaux ont constitué une 1^{ère} étape. Dans une seconde phase, la nécessité et le dimensionnement d'un réseau informatique ont pu être évalués et coordonnés avec les autres communes partenaires de l'ASIJ.

1.2 Cadre légal

Depuis EtaCom en 2004, les communes doivent assumer l'entier des charges et des frais d'infrastructure des bâtiments scolaires. Actuellement, cette responsabilité des communes est notamment consacrée par l'article 27 de la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui dispose en substance que les communes mettent non seulement à disposition les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de la mission scolaire, mais encore qu'elles assument la maintenance et l'exploitation des bâtiments, ainsi que la fourniture des énergies et l'élimination des déchets.

L'informatique pédagogique fait partie des prestations à fournir par les communes.

1.3 Contexte régional

Les articles 27 et 28 des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) prévoient en substance que l'ASIJ peut soit construire ou acquérir elle-même les immeubles ou les droits de superficie nécessaires à ses buts ou louer des locaux à des tiers, en particulier à des communes. En l'espèce, les Communes de Savigny et Forel (Lavaux) sont restées propriétaires de leurs bâtiments scolaires et perçoivent un loyer couvrant les investissements, les équipements et leur entretien.

Il est souhaitable, si ce n'est indispensable, que les bâtiments scolaires exploités dans le périmètre de l'ASIJ disposent d'un standard d'équipements et d'infrastructures équivalents et comparables, afin d'offrir aux élèves les mêmes avantages et prérogatives selon le site sur lequel ils sont enclassés.

En matière informatique, les Communes de Forel (Lavaux) au Nouveau collège et de Mézières au Collège du Raffort ont récemment mis à niveau leurs bâtiments existants ; un réseau dessert l'ensemble des locaux qu'ils abritent. Les nouvelles constructions actuellement en cours, soit notamment l'agrandissement du Collège du Raffort à Mézières et le collège de Servion, seront équipées d'office.

2. Projet

2.1 Descriptif

Construits en 1983, les bâtiments du Complexe scolaire ne sont naturellement pas équipés du câblage informatique. La salle d'informatique, présente dans le bâtiment des anciennes classes spéciales (route de Mollie-Margot 7), a été transformée en classe normale dans le cadre des travaux 2015, rappelés sous chiffre 1.1 ci-dessus.

Pour le surplus, quelques points de connexion informatique sont actuellement présents dans les deux bâtiments, mais il s'agit de liaisons ponctuelles, pour ainsi dire de fortune, installées pour les besoins d'utilisateurs individuels. Ces raccordements sont assimilables à ceux d'un ménage et ne répondent pas aux critères attendus d'un réseau informatique pédagogique, qui doit être stable, rapide, accessible de partout et susceptible aussi d'évoluer au gré des technologies.

Le projet est d'équiper les deux bâtiments des classes, sis route de Mollie-Margot 7 (abritant anciennement les classes spéciales transformées en 2015) et 9 (qui est resté affecté à des classes normales), avec une liaison inter-bâtiments.

Le réseau sera réalisé au moyen de la fibre optique, car elle est déjà disponible sur le site.

2.2 Coûts des travaux

Les travaux ont fait l'objet d'appels d'offres et leurs prix sont basés sur des soumissions rentrées :

➤ Travaux d'électricité		
– Distribution, câblage, raccordement	CHF	79'600
– Hardware, matériel spécial	CHF	23'000
➤ Prestations d'architecte, y compris direction des travaux	CHF	7'200
Sous-total	CHF	109'800
➤ Divers et imprévus, (rhabillages divers, retouches peintures), env. 10 %	CHF	10'600
Total HT	CHF	120'400
TVA 8 %, arrondie à	CHF	9'600
TOTAL TTC	CHF	130'000

2.3 Calendrier prévisionnel des travaux

Vacances Noël 2016	Semaines 52 et 1	Bâtiment route de Mollie-Margot 7
Vacances relâches et Pâques	Semaines 8 et 15	Bâtiment route de Mollie-Margot 9
Hors vacances scolaires	Semaines 52 à 15	Locaux techniques, liaisons
Vacances Pâques	Semaine 16	Retouches, ajustements, programmation et nettoyage

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 130'000.00 pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9).

3.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 10 ans.

3.3 Charges d'exploitation

Il y a des charges supplémentaires d'exploitation afférentes à l'entretien/maintenance du réseau, aux intérêts et à l'amortissement de l'investissement.

3.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 130'000.00.

3.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 09/2016 du 28 septembre 2016 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 (cent trente mille francs) pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9), telle que décrite dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2016.

Délégué municipal : M. Louis Pipoz, Municipal